

REGLEMENT CROSS DE L'AMITIE 2026

1- ORGANISATION

LE CROSS DE L'AMITIE est organisé par la Mairie de LE CHAMP PRES FROGES le **Dimanche 03 mai 2026**

Les participants devront se conformer au code de la route pour le stationnement des véhicules, et respecter la priorité de passage qui sera assurée par les signaleurs.

LE CROSS DE L'AMITIE est une épreuve chronométrée sauf pour le 8,7 Kms marcheurs - 2,2 Kms et 0,8 Kms.

Il doit se dérouler dans la joie et la bonne humeur. Du contemplatif au performant, chacun doit y trouver son plaisir. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours ou les horaires.

2- RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de GROUPAMA.

3- INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les coureurs titulaires d'une licence sportive (Athlé compétition – Athlé Entreprise – Athlé running – Pass running – UNSS – UGSEL – FFCO – FFPM) en cours de validité doivent remplir le pavé réservé à cet effet dans la fiche d'inscription (numéro de licence, nom de la fédération sportive et année d'obtention).

Les coureurs non licenciés doivent remplir le pavé réservé à cet effet dans la fiche d'inscription (numéro du PPS, parcours prévention santé datant de moins de 3 mois)

Les coureurs étrangers sont soumis à la même réglementation.

Les fiches d'inscription sont conservées par l'organisateur

Les parents des mineurs doivent remplir la fiche d'inscription, et le pavé réservé à l'autorisation parentale. **Un questionnaire de santé obligatoire est à remplir**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident entre concurrents ou d'accident provoqué par déficience physique. Le stationnement est sous la propre responsabilité des propriétaires de véhicules.

4- PARCOURS

GRAND PARCOURS DE 15 Kms et 591 m de dénivelé :

PARCOURS MOYENS DE 8,7 Kms et 355 m de dénivelé :

PARCOURS JEUNES DE 2,2 Kms :

MINI PARCOURS DE 0,8 Kms

MARCHE 8,7 Kms et 355 m de dénivelé :

pour les confirmés nés en 2008 et avant

pour les courageux nés en 2010 et avant

pour les jeunes nés de 2011 à 2014

pour les gambettes nées de 2015 à 2019

pour tous à partir de 10 ans

5- CATEGORIES : Sont celles prévues au règlement 2024 de la FFA

6- INSCRIPTIONS :

15 Kms : 13 € via le site d'inscription, 15 € sur place

8,7 Kms : 11 € via le site d'inscription, 13 € sur place

Marcheurs : 6 € sur place ou par courrier

2,2 Kms : 3 € sur place ou par courrier

0,8 Km : Gratuit , inscription obligatoire.

En cas de pré-inscription aucun remboursement ne se fait si la course n'est pas effectuée par le coureur.

Sur place : à partir de 8 Heures. Elles s'arrêtent 10 minutes avant le départ de la course.

7- SECURITE : Les parcours sont fléchés et surveillés aux entrées et sorties des routes et sentiers par des signaleurs. La protection et l'assistance médicale sont assurées la CROIX ROUGE ;

8- A L'ARRIVEE : Une boisson et un cadeau sont offerts à tous les participants

9- LES RECOMPENSES : Un lot pour chaque premier de chaque catégorie des benjamins aux masters. Un lot à tous les jeunes du 0,8 Kms. En cas d'absence au podium les lots sont redistribués à des associations du village ou conservés pour le prochain cross.

CHALLENGE : Challenge intercommunal de la CCPG (Gresivaudan running challenge) pour les participants sur le parcours du 15 Kms et pour la catégorie Cadet du 8.7 km (voir règlement lors de l'inscription).

10- LES PHOTOS Les photos du 8,7 Kms et du 15 Kms prises lors de la manifestation pourront figurer sur le site du Cross de l'Amitié ou sur le bulletin municipal.

11- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » les participants sont informés que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.f